MATERNELLE ET PETITE ENFANCE

BP

BP

BP

Les structures d'accueil et la famille contribuent au développement de l'enfant, à sa socialisation et son épanouissement. L'école maternelle assure, en plus, l'acquisition des apprentissages scolaires nécessaires à la réussite de son parcours d'élève.
Au delà des moyens notoirement insuffisants face aux besoins, l'enjeu est de construire, dans le respect de chacun, une politique éducative ambitieuse et cohérente pour les 0-6 ans, condition nécessaire à la prévention et à la réduction des inégalités pour le Sgen-CFDT.

BP

« Il y a la nécessité d'investir dans la politique de la petite enfance... La priorité d'une société qui veut lutter contre les inégalités, c'est la toute petite enfance. »
François Chérèque – mardi 2 février 2010 – Journée thématique autour de la politique de la ville et du désenclavement des quartiers populaires.

Dossier coordonné par
Joël Bonenfant et Nicole Lelièvre

130 ANS DE MATERNELLES

En France, les pouvoirs publics se sont préoccupés de l'accueil et de la protection de la petite enfance dès le début du XIXe siècle : des « *salles d'asile* » sont ouvertes dans les grandes villes pour mettre à l'abri les enfants de 2 à 6 ans des classes populaires et leur offrir une première éducation. En 1881, Jules Ferry transforme les salles d'asile en « *écoles maternelles* ».

Entre 1879 et 1917, aux côtés des ministres successifs de l'instruction publique, Pauline Kergomard va accompagner le développement et les transformations de l'école maternelle. On lui doit les choix matériels et pédagogiques qui concilient scolarisation précoce et adaptation de cette école particulière à l'âge et aux besoins des enfants, dont elle affirme constamment la nécessaire prise en compte.

Effet paradoxal de cette préoccupation : au cours de la première moitié du XXe siècle, la limitation à 50 du nombre d'élèves par « *section* » (1921) fait tomber de 1 sur 4 à 1 sur 7 le nombre d'enfants scolarisés en maternelle.

À partir des années 1950, l'école maternelle connaît une massification « *à l'envers* » de celle qui commence parallèlement à transformer l'enseignement secondaire. Sa bonne réputation, la conviction que la scolarisation précoce favorise la réussite à l'école élémentaire, le *baby-boom*, le développement du travail des femmes dans les classes moyennes et bourgeoises, entraînent une augmentation rapide des effectifs. Jusqu'ici réservée aux enfants des classes populaires, l'école maternelle accueille 40 % des 2-6 ans en 1950, 70 % en 1972, près de 100 % des 3-6 ans depuis la fin des années 1980.

La situation française est une exception en Europe. Avec la Belgique et l'Italie, nous sommes l'un des seuls pays qui privilégie la scolarisation des enfants jusqu'à 4 ou 5 ans plutôt qu'une prise en charge par la famille, ou un accueil dans des structures moins orientées vers la préparation à l'école élémentaire.

Chantal Demonque

ÉCOLE MATERNELLE UNE ÉCOLE À DÉFENDRE

L'école maternelle et ses personnels ont subi depuis deux ans les attaques du gouvernement. Pourtant, la maternelle joue un rôle fondamental dans la réussite scolaire.

Depuis deux ans, l'école maternelle fait l'objet de nombreuses attaques. Attaques dans les propos, avec les déclarations de Xavier Darcos au Sénat, en juillet 2008, estimant qu'il n'y avait pas besoin d'un bac+5 pour changer les couches et surveiller la sieste. Attaques dans les actes, avec un taux de scolarisation en baisse constante dû principalement à la diminution de l'accueil des 2 ans, passé de 35 %, en 2000 à 18 % aujourd'hui.

Dans ce contexte, les expérimentations de jardins d'éveil payants initiés par la ministre de la famille, Nadine Morano, sont apparues comme venant concurrencer l'école maternelle gratuite. Ils s'y substituent et sont loin d'être complémentaires de l'École. Mises en place sans concertation, ces structures permettent aussi au gouvernement de supprimer des postes en renvoyant principalement sur les familles et les collectivités territoriales, la prise en charge des moins de 3 ans.

APRÈS LES ATTAQUES DES GESTES D'APAISEMENT

Pourtant, le ministère de l'Éducation nationale a cherché à montrer son attachement à l'école maternelle. En décembre 2008, il a signé avec l'Ageem[1], le manifeste pour la défense de l'école maternelle française. Il a diffusé auprès des familles le « *Guide aux parents* » élaboré par cette association. En septembre 2009, il a publié une circulaire déclinant le référentiel de compétences du cahier des charges de 2006. Il a également créé 100 postes d'IEN « *maternel* » responsables des pôles départementaux. Dans sa conférence de presse de rentrée, Luc Chatel a insisté sur le renforcement de l'évaluation des acquis des élèves par la mise en place d'un bilan à la fin de la grande section. Pour le Sgen-CFDT, si ces évaluations devaient avoir la même logique que les évaluations CE1 et CM2, nous redirions avec force notre opposition (cf. éditorial et *PE* N°191 p. 5).

BP

L'école maternelle, première étape de la scolarité, est une école à part entière.

Après les nombreuses attaques, et malgré des gestes d'apaisement du ministère depuis, c'est l'ensemble des enseignants de maternelle qui se sont sentis attaqués dans leur professionnalisme et, au delà, tous les professionnels de la petite enfance.

L'ÉCOLE MATERNELLE CONTRIBUE À LA RÉUSSITE

L'école maternelle, première étape de la scolarité, est une école à part entière. Elle a des spécificités dont il faut tenir compte afin de permettre aux enfants de rentrer dans les apprentissages scolaires, de devenir *élèves*. Les études le montrent[2], l'école maternelle contribue à la réussite des élèves durant leur scolarité. Elle a un rôle important dans la réduction des inégalités, dans le repérage et le traitement du handicap.

Même si la maternelle n'a pas vocation à accueillir tous les enfants de 2 ans, un accueil précoce à cet âge est bénéfique pour la suite de la scolarité, en particulier pour les enfants issus des milieux défavorisés. Au-delà de l'âge d'entrée en maternelle, c'est surtout la qualité de la transition entre les structures de la petite enfance et la maternelle qui est importante.

Encore faudrait-il que les parents aient un véritable choix ! Cela suppose une politique cohérente de la petite enfance, permettant une diversité des choix proposés aux familles et l'effectivité de cette diversité par la gratuité. Cela suppose aussi des conditions d'accueil de qualité dans toutes les structures concernées, avec des personnels formés et qualifiés. Cela suppose, en définitive, la création d'un véritable service public de la petite enfance.

Joël Bonenfant

1- Ageem : Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques.
2- cf. bibliographie, webographie (p. 12).

CLASSE PASSERELLE À TORCY, UNE EXPÉRIENCE À DÉVELOPPER

La classe passerelle, transition entre structures de la petite enfance et maternelle, s'appuie sur l'implication des parents pour favoriser l'entrée dans les apprentissages. Visite à l'Arche Guédon, projet exemplaire.

La classe passerelle à l'école maternelle de l'Arche Guédon à Torcy (Seine-et-Marne) est située dans un quartier qui bénéficie d'un Cucs[1]. Les écoles maternelles et élémentaires sont implantées dans un bâti commun. Situé dans le cœur du quartier, avec bibliothèque, piscine, MJC, cinéma et commerces de proximité, le centre de vie enfantine regroupe différentes structures d'accueil : centre de loisirs, crèche collective ou familiale, halte-jeux, médecine scolaire, PMI[2], association d'assistantes maternelles.

Trois adultes sont présents dans la classe : la maîtresse, l'Eje[3] et l'Atsem[4]. Chacun intervient, dans la complémentarité et le souci du bien-être des enfants, selon des critères professionnels différents. L'enseignante conduit la classe mais c'est bien dans un échange partenarial et sur un pied d'égalité.

POUR LE JEUNE ENFANT ET LA FAMILLE

L'Eje et la maîtresse mettent en avant l'importance des apprentissages (langage, autonomie, sociabilité…) grâce à une attention portée à l'enfant, à son rythme de vie, à l'environnement matériel. Elles insistent aussi sur l'importance de la construction d'une relation confiante avec les familles :

- chaque matin les parents peuvent rester dans la classe de 8h20 à 9h00 ;
- un « *salon des familles* », organisé chaque mardi, permet aux parents de dialoguer avec des professionnels (psychologue, médecin, puéricultrice, infirmière, bibliothécaire) sur le sommeil, l'alimentation, la séparation, les accidents domestiques…

Cette année passerelle permet ainsi aux parents de construire leur identité de parents d'élèves, de partenaires actifs dans la réussite scolaire de leur enfant (cf p6).

DISPOSITIF PÉRENNISÉ … POUR L'INSTANT

Créée à la rentrée 2002, sous l'impulsion de la directrice en poste, la classe passerelle qui a toute sa place dans le projet d'école, fait l'objet d'une convention, soutenue par la Caf, entre la mairie et l'Inspection d'académie. Prévue, au départ, comme une expérimentation d'un an, elle a été reconduite pour trois ans, puis considérée comme faisant partie du fonctionnement normal de l'école.

Cependant, cet engagement reste fragile. La Caf s'est désengagée financièrement avec un transfert de la charge sur la commune. Il a fallu, l'an dernier, l'intervention du Sgen-CFDT, lors du CTPD[5], pour garantir une limitation de la capacité d'accueil à 20 enfants.

Bien qu'aucune évaluation « *objectivée* » de ce dispositif n'ait été menée, l'équipe enseignante est unanime à décrire les bienfaits de cette classe en termes de prévention, d'entrée dans les apprentissages et de relation avec les familles. Cette expérience devrait pouvoir être offerte à un nombre d'enfants beaucoup plus important.

Pascal Gentil

Roland Jen

Parents, enseignants et intervenants multiples se mobilisent pour favoriser la transition de la petite enfance vers la scolarisation en maternelle.

1- Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Plan Borloo).
2- Protection Maternelle Infantile.
3- Éducatrice de Jeunes Enfants (voir page 8).
4- Agent Territorial de Service des Écoles Maternelles.
5- Comité technique paritaire départemental.

CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique des classes passerelles est défini par les textes suivants :
• la loi d'orientation de 2005 qui met l'accent sur la scolarisation précoce dans les milieux défavorisés ;
• la loi du 20 juillet 1994 relative à la famille ;
• la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion ;
• le protocole d'accord du 20 septembre 1990, texte fondateur des classes passerelles.

Elles poursuivent simultanément quatre objectifs :
• une socialisation de l'enfant et, souvent indirectement, des parents ;
• un travail sur la séparation mère - enfant ;
• la valorisation de la fonction parentale ;
• un travail pédagogique sur l'enfant, mobilisant des moyens adaptés aux particularités de son âge.

Elles sont financées par la signature de conventions : collectivités territoriales, État et parfois Caf. Elles sont encadrées par au moins une Atsem et un enseignant et parfois une éducatrice de jeunes enfants avec des effectifs réduits.

CE QUE REVENDIQUE LE SGEN-CFDT

Pour le Sgen-CFDT, une scolarisation de qualité des enfants de maternelle, surtout des 2 ans nécessite de :
• renforcer l'accueil :
- en permettant aux enseignants d'associer les parents à la vie de l'école ;
- en accompagnant par la parole la rupture avec la famille.
• prendre en compte leurs rythmes :
- par un travail de réflexion en partenariat avec les structures de la petite enfance ;
- par une reconnaissance officielle des possibilités de souplesse sur les différents temps (accueil, sieste, repas, apprentissage, etc.).
• mettre en place des conditions de scolarisation adaptées :
- par la réaffirmation, dans les programmes, du rôle essentiel du jeu et de la manipulation ;
- par la diversification de l'encadrement (une Atsem qualifiée par classe, éducatrice de jeunes enfants) ;
- par l'abaissement des effectifs ;
- par la construction de locaux adaptés aux jeunes enfants et équipés d'espaces modulables et variés.
• développer la formation initiale et continue des enseignants exerçant en classe et école maternelle.

MODES D'ACCUEIL : VRAIS BESOINS, MAUVAISES RÉPONSES

Les besoins d'accueil de la petite enfance sont loin d'être satisfaits. Pour y répondre, le gouvernement s'apprête à diversifier l'offre en l'ouvrant à la concurrence.

Les établissements et les services d'accueil de la petite enfance (8 % des moins de 3 ans) sont régis par un décret du 20 février 2007. Ils ont pour mission d'accueillir, de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants. Leur création est prise par le président du Conseil général.
La prise en charge des enfants est assurée par une équipe pluridisciplinaire, composée d'EJE (voir ci-contre), d'auxiliaires de puériculture, de titulaires du CAP Petite Enfance, et dirigée par un médecin, une puéricultrice ou, pour les structures de moins de 40 places, un éducateur de jeunes enfants.

CRÈCHE COLLECTIVE OU ACCUEIL INDIVIDUEL

En 2008, 73 % des crèches sont gérées par des collectivités territoriales, 19 % par des associations et 8 % par d'autres organismes. La capacité d'accueil est de 60 places maximum et de 25 places pour les crèches parentales.
Dans un accueil individuel, les enfants sont gardés au domicile d'une assistante maternelle. Le nombre d'enfants maximum par assistante maternelle vient de passer, en catimini, de 3 à 4 en 2009. Leur agrément est délivré par le Conseil général.
Il en existe deux catégories :

- celles qui sont directement rémunérées par les parents selon les critères d'une convention collective (20 % des moins de 3 ans) ;
- celles qui dépendent de crèches familiales, gérées par des collectivités territoriales ou des organismes privés (2 % des moins de 3 ans). Dans ce cas, c'est l'organisme gestionnaire qui rémunère les assistantes maternelles et supervise leur travail en assurant des temps d'accueil collectif, quotidien ou hebdomadaire.

Enfin, selon les données de la Drees[1], ce sont plus de 65 % des enfants de 3 mois à 3 ans qui sont gardés par un de leurs parents ou par un autre membre de la famille.

PORTE OUVERTE À LA DÉRÉGLEMENTATION

Face au besoin de développement de l'accueil des jeunes enfants, le gouvernement veut assouplir la règlementation et diversifier l'offre. Ainsi, pour les crèches, le décret de 2007 serait modifié pour diminuer le nombre de personnels qualifiés, permettre l'accueil en surnombre, et baisser la qualification des directeurs. Ces mesures ne seront pas sans conséquences sur la qualité de l'accueil et sur les conditions de travail des personnels.
La fédération Interco-CFDT n'affiche pas un refus dogmatique de structures accueillant les 2-3 ans mais elle dénonce les jardins d'éveil où n'est prévu aucun taux d'encadrement.
Une loi, en débat au parlement, va instaurer les « *maisons des assistantes maternelles* » qui auront la possibilité de regrouper 4 assistantes maternelles sans règles de fonctionnement et en exposant les professionnelles à de graves problèmes de responsabilité.
Enfin, la transposition de la directive européenne sur les services dans le droit français vise à inclure l'accueil des jeunes enfants dans le champ concurrentiel et ouvrirait la porte à la déréglementation.

Éliane Forestier
Fédération Interco-CFDT

1- Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

EJE QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'éducateur de jeunes enfants (Eje) exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leur famille dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Le diplôme d'État se prépare en trois ans dans des écoles auxquelles on accède par concours après le bac.
C'est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques.
En créant un environnement riche et motivant, il contribue à l'éveil des jeunes, à leur apprentissage de la vie sociale et à un accompagnement de la fonction parentale.
Il a pour mission d'adapter ses interventions aux différentes populations, de lutter contre les risques d'exclusion, de prévenir des inadaptations socio-médico-psychologiques.
La prise en charge du jeune enfant se fait dans sa globalité, en lien avec sa famille. Ceci nécessite un travail en équipe, l'élaboration et la mise en œuvre ainsi que l'évaluation des projets éducatifs et sociaux, et la contribution au projet d'établissement. L'Eje est également amené à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'Éducation nationale.

Anne-Marie Mauss
Fédération Santé-Sociaux

QUEL EST LE RÔLE DES CAF ?

Les Caf (Caisses d'Allocations Familiales) sont présentes dans chaque département. Elles sont dirigées par un conseil d'administration composé de personnalités qualifiées, de représentants de l'État, d'associations familiales, des organisations d'employeurs et de syndicats de salariés.
Pour la petite enfance, elle verse des prestations aux familles et finance des investissements et le fonctionnement d'équipements d'accueil collectifs (crèche, halte-garderie, micro-crèche, etc.) ce qui permet d'apporter une réponse globale aux attentes des familles.
Les administrateurs CFDT agissent pour améliorer l'offre d'accueil des jeunes enfants, en particulier par leur participation à deux commissions :
• celle des recours amiables lorsque les allocataires font « *appel* » des créances qu'ils doivent à la Caf ;
• celle de l'action sociale qui octroie les aides aux investissements dans les équipements collectifs et qui détermine les choix en matière d'aides sociales auprès des familles les plus précaires.

Claude Audrain et Christophe Dunat
administrateurs Caf

RYTHMES DE L'ENFANT, RYTHMES SCOLAIRES ET AIDE PERSONNALISÉE

La suppression du samedi par décision présidentielle, sans discussion, ni réflexion, a aussi bousculé les rythmes de la maternelle. À l'origine, le projet d'aide personnalisée du ministère n'incluait pas les élèves de maternelle.

Xavier Darcos prévoyait d'envoyer ces enseignants faire de l'aide en élémentaire et de ne rien proposer de cet ordre en maternelle, sans doute pas assez scolaire pour être prise au sérieux ! Beaucoup d'énergie et d'insistance ont été nécessaires pour convaincre que dès cet âge apparaissent des écarts dans les acquisitions qui se traduiront plus tard en situations d'échec…

Il a été obtenu de pouvoir faire l'aide en maternelle sous la forme de petits groupes, en gardant la possibilité de travailler en élémentaire, selon le choix de l'équipe.

L'argumentaire sur l'intérêt de pouvoir mieux solliciter certains élèves qui restent en retrait dans la classe ou ne s'investissent pas spontanément a sans doute pesé. Mais les difficultés matérielles à déplacer les collègues d'une école à l'autre aussi ! On notera avec intérêt l'expression d'un inspecteur général qui disait, en présentant un bilan qualitatif de l'aide, il y a quelques semaines : « *à notre grande surprise, parce qu'on n'en voyait pas l'intérêt, les remontées font apparaître une vraie efficacité des activités menées en petits groupes à la maternelle, notamment sur la question du langage.* »

S.L

La semaine de quatre jours conduit à une concentration horaire très pénible pour tous, personnels comme élèves.

DES GARANTIES SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

L'aide personnalisée a donc trouvé sa place en maternelle, mais pas dans les rythmes des enfants. Nous avons obtenu la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur huit ou neuf demi-journées, mais le ministère a fait le choix de la semaine de quatre jours. D'où une concentration horaire très pénible pour tous, personnels comme élèves, qui réduit l'intérêt de cette nouvelle forme de travail pédagogique. Il est évident que la nocivité de ces journées trop longues est d'autant plus forte que l'enfant est plus jeune. D'autant que s'y ajoutent les temps de garde du matin et du soir, ainsi qu'une plus forte sensibilité aux ruptures entre les jours scolaires on non.

Pour le Sgen-CFDT, rechercher une solution seulement au sein de l'école serait illusoire parce que vie de l'élève et vie de l'enfant forment un tout, et parce cela reposerait sur les efforts des seuls personnels, ce que nous refusons.

Les chercheurs préconisent des journées de travail moins lourdes quitte à être plus nombreuses. Ils insistent sur le besoin de régularité des rythmes et sur le déséquilibre de l'année. Toucher à tout cela a de nombreuses incidences : sur le travail des salariés (et pas question de faire régresser le droit au travail des mamans), le tourisme (sans pénaliser l'emploi), l'activité des collectivités territoriales (gare aux financements)…

Pour les personnels, les changements horaires doivent s'accompagner d'amélioration des conditions de travail par des journées moins lourdes mais aussi de compensations du temps et des frais de déplacement ou de garde supplémentaires. Surtout, il est indispensable d'obtenir des garanties sur le temps de travail global : des journées de classe plus courtes ne doivent en aucun cas être l'occasion de faire faire un travail supplémentaire après la classe !

Notre proposition, avec l'ensemble de la CFDT, c'est de prendre le problème dans toutes ses dimensions, de traiter toutes les contraintes, sociales, économiques, scolaires, avec tous les acteurs pour dégager de nouveaux équilibres des temps sociaux.

Joël Devoulon

ÉTATS UNIS : CHERCHE ÉCOLE DÉSESPÉREMENT

En dessous de 5 ans, moins d'un enfant américain sur deux est scolarisé dans une *pre-school* publique ou privée, parfois à mi-temps. En effet, l'école maternelle américaine (*kindergarden*) n'accueille les enfants qu'à partir de l'âge de cinq ans.

Chaque État élabore sa propre politique de scolarisation avant 5 ans et rares sont ceux qui définissent un véritable programme. Restent les écoles privées aux coûts élevés : il faut compter entre 10 000 et 20 000 dollars de frais à l'année. Les listes d'attentes sont longues et les écoles les plus réputées n'hésitent pas à sélectionner leurs élèves.

Pourtant, il existe une corrélation évidente entre scolarisation précoce et performance des élèves. Le Massachusetts, un des États les mieux classés dans les évaluations de lecture et mathématiques, est aussi l'un de ceux qui scolarisent le plus grand nombre d'élèves dès 3 ans (60 %). Selon plusieurs rapports américains (*Hitting Homes* en 2007, *Tough Choices* en 2006), la généralisation de l'enseignement pré-élémentaire permettrait d'augmenter de manière significative le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur. Le vivier se trouve dans les couches populaires dont la réussite devrait être assurée grâce à l'école maternelle, avec une scolarisation dès 3 ans pour les milieux les plus défavorisés.

Dans le cadre de son plan de relance, en février 2009, Obama a consacré 5 milliards aux programmes pour la petite enfance (*early learning programs*). Le budget 2011 apportera 1,6 milliards d'aides supplémentaires. Le chemin est encore long.

Sylvaine Lopitaux

CONSTRUIRE UNE RELATION ÉCOLE-FAMILLES POUR FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE

La réussite de l'intégration sociale se joue autour du trio école-enfant-famille. Le projet d'école se doit désormais de prendre en compte l'accueil des parents autant que celui des enfants. Exemple d'une expérience vécue.

Les premiers jours de classe à l'école maternelle sont particulièrement éprouvants : nouveaux lieux, nouveaux adultes, changement de rythmes… Pour l'enfant, ce sera d'autant plus dur s'il n'a pas été, ou très peu, séparé de la famille. Pour les parents, c'est souvent leur premier retour à l'école depuis leur expérience d'élèves avec leurs représentations et des attentes fortes.
La construction de cette première relation de confiance école - enfant - famille va bien au-delà de la petite section. Elle est d'autant plus importante que le regard des parents pèse sur ce qu'ils vont transmettre à leur enfant sur son plaisir de venir à l'école, son envie d'apprendre et sur sa motivation à affronter les « *petits soucis quotidiens* » du « *vivre ensemble* ».

FAVORISER UNE RÉFLEXION COLLECTIVE ET INTERACTIVE

Au départ, il s'agit d'un constat citoyen : les parents attendent de l'école accueil, écoute, dialogue. Au final, ils voudraient bien comprendre l'école pour mieux accompagner leur enfant. Là où je travaille, en ZEP, toutes ces réflexions ont fait écho et se sont traduites dans le projet d'école avec des initiatives variées avant, pendant et après la semaine de rentrée.
C'est en observant les difficultés de séparation mère-enfant que l'équipe a décidé, en 2003, avec la psychologue scolaire et l'assistante sociale du service de santé et de prévention, d'inviter les parents, à venir partager et échanger leur vécu et parler de leur enfant.
Depuis, chaque année, un samedi matin et dans un cadre convivial, un débat est lancé par la psychologue scolaire « *Comment avez-vous vécu la séparation ?* ».
En janvier et en mai, deux nouvelles réunions sont organisées pour répondre aux questions des parents qui, le plus souvent, rejoignent les préoccupations des enseignants : adaptation de l'enfant à l'école et de l'école à l'enfant, acquisition du langage et de l'autonomie, comportement des enfants à l'école et à la maison (limites, autorité), lecture et écriture à l'école maternelle, « *Bien vivre ensemble* ».
Ce dernier sujet a mis en évidence l'influence de l'attitude des adultes sur le comportement des enfants avec une forte prise de conscience collective du besoin d'éducation au respect mutuel. Lors de ces réunions, les parents s'expriment librement et se répondent. Les enseignants et les Atsem sont à l'écoute. Ils n'interviennent que ponctuellement. La participation des parents (entre 30 et 40 %) a diminué depuis la suppression du samedi matin. Ceux qui ont participé une fois reviennent, preuve de l'intérêt qu'ils trouvent à partager avec d'autres leurs expériences de parents. Enfin, les enfants sont sensibles au fait que leurs parents viennent parler d'eux dans l'école.

NL
Les groupes de parole : pour faire s'exprimer les parents.

Depuis la circulaire du 25 août 2006, les textes prévoient la mise en œuvre d'une démarche ouverte en direction des parents. L'enseignant a un devoir de communication, d'information et d'explication. Entre co-éducateurs variés et souvent multiples, l'enjeu est d'harmoniser principes et pratiques dans la prise en compte du jeune enfant. Au-delà de l'acquisition des compétences, des connaissances et de l'action éducative, l'École a aussi une fonction sociale : celle d'accueillir la diversité des élèves en essayant de réduire les écarts sociaux.

Nicole Lelièvre

MATERNELLES ET HANDICAP : UN RÔLE SOCIAL

Depuis la loi handicap de février 2005, la situation a radicalement changé pour les enfants en situation de handicap. L'inscription à l'école ne dépend plus du bon vouloir de tel ou telle, mais doit être faite pour tout élève scolarisable en France. Les parents d'un enfant en situation de handicap ne se disent plus « *L'école ordinaire n'est pas pour nous* ». C'est un immense progrès, citoyen et solidaire. Ensuite, c'est la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui met en place la compensation, à travers le plan personnalisé de scolarisation (PPS).
L'autre cas de figure, c'est l'accueil d'un enfant non signalé en situation de handicap. L'école maternelle a un rôle fondamental pour repérer le plus précocement possible ces handicaps. Le principe est bon mais, concrètement, dans une matière aussi complexe et sensible, où est la formation des intervenants à l'école ?
L'enseignant subodore un problème. L'équipe éducative va prendre les décisions nécessaires, aidée de l'enseignant référent dont le rôle est capital car il est l'interface entre toutes les personnes concernées. À la fin du processus, il faut l'annoncer aux parents, annonce terrible pour les enseignants, qui doivent se faire aider par le référent, et encore plus terrible pour les parents qui découvrent, ou qui sont dans le déni, et vont devoir entreprendre les démarches auprès de la MDPH.
Terrible, mais indispensable pour l'enfant et sa famille, car le handicap n'est pas forcément inéluctable. Il peut évoluer « *favorablement* » et n'être qu'une situation momentanée dans une vie. L'école maternelle aura permis de faire évoluer de manière positive le cours d'une vie ou, du moins, l'accompagner le plus rapidement possible.
Hélas, la pratique quotidienne n'est pas aussi idyllique que la théorie car il y a un long temps de réponse entre la détection et le PPS.

Pierre Margerie

ATSEM MATERNELLE : UN MÉTIER INDISPENSABLE

Les Atsem sont des auxiliaires importants dans la prise en charge des jeunes enfants. Témoignage d'une enseignante sur cette coopération.

Gaëlle Le Roux, professeur des écoles à l'école maternelle Jean de La Fontaine à Nanterre (Hauts-de-Seine), témoigne de son travail au quotidien avec l'Atsem (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) de sa classe de toute petite section.

JPB

Disponible aux multiples sollicitations des petits enfants, l'Atsem est devenu un assistant indispensable de l'enseignant.

Quel est le rôle essentiel de ton Atsem auprès des plus petits ?

La présence d'Amélie, dès l'accueil pré-scolaire, à 7h30 et tout au long de la journée (7h30-16h25 avec 45 minutes de pause), favorise une meilleure cohérence de la journée. Quelle que soit la nature de ses interventions (soins d'hygiène, aide à l'habillage, présence et assistance durant les apprentissages en ateliers ainsi que durant la restauration...), Amélie reste disponible aux sollicitations individuelles des enfants. Elle apaise les chagrins, elle assure une présence rassurante, un repère stable alors que je suis trop souvent accaparée par la conduite collective des d'apprentissages. Elle est reconnue par les parents d'élèves pour la gestion quotidienne des petits soucis de la vie collective (doudous perdus, cagoules échangées...).

La différence entre ton statut et celui de ton Atsem pose-t-elle des problèmes dans la prise en charge des activités scolaires ?

Cette année je n'ai pas de problème particulier, je propose à Amélie de participer à certains ateliers, jeux ou apprentissage sans rien imposer, ni exiger. Dès notre première rencontre, nous avons déterminé ensemble les activités pédagogiques dans lesquelles elle souhaitait s'investir. Mais parfois, dans le passé, je me suis heurtée à des refus sans justification particulière. Malgré nos demandes réitérées auprès de la responsable municipale, nous n'avons toujours pas obtenu à ce jour une fiche de poste précisant les interventions possibles des Atsem pour l'assistance aux activités pédagogiques. Souplesse et pragmatisme sont donc de rigueur.

En cas d'absence de ton Atsem, comment s'organise le service ?

Dans notre école, le remplacement des Atsem des sections de petits est prioritaire. Il est assuré par les collègues intervenant dans des classes d'enfants plus âgés. La commune de Nanterre n'assure le remplacement de ces agents qu'à partir de 3 semaines d'absences consécutives. Pour des congés plus courts, parfois répétitifs, l'école doit s'organiser avec ses propres moyens. La lassitude des personnels refusant le simple rôle de « *bouche-trous* », le manque de formation des personnels non-titulaires affectés au remplacement, sont préjudiciables à la continuité d'un service d'assistance de qualité.

Si, pour Gaëlle, il est difficile d'imaginer travailler sans l'aide et le regard d'un autre adulte dans sa classe, rappelons que la présence de ces Atsem dépend entièrement de l'investissement des communes. Nanterre a fait le choix d'affecter une Atsem par classe dans ses écoles situées en Réseau de Réussite Scolaire (ZEP). Bien d'autres écoles maternelles, en France, n'ont pas les mêmes dotations.

Des efforts de formation doivent être poursuivis alors que de nombreuses collectivités recourent trop souvent à des emplois précaires. De même, la responsabilité conjointe de ces agents territoriaux par le directeur d'école et le chef de service municipal doit être encadrée.

Propos recueillis par Jean-Pierre Baills

QUAND ON EN A PLEIN LE DOS...

Si les enseignants de maternelle ont les mêmes problèmes de santé liés au métier que tous les enseignants (stress, problèmes de voix...), ils les cumulent avec ceux liés au travail quotidien avec de jeunes enfants, le « *mal au dos* ».

Une enquête sur les lombalgies a été menée en 1995, dans l'Isère, auprès de 563 enseignantes dont 289 en école maternelle, par le médecin de prévention. Cette enquête, a mis en évidence que les enseignantes d'écoles maternelles, et plus particulièrement celles de petites sections, souffraient plus fréquemment de lombalgies graves que celles des classes élémentaires. Les conséquences de ces lombalgies y étaient aussi plus invalidantes. Les arrêts de travail liés à ces lombalgies ont concerné 8 % des enseignantes de maternelle, contre 3 % pour celles de l'élémentaire.

Si l'origine de ces douleurs n'est pas seulement professionnelle, l'étude met bien en évidence que les gestes professionnels des enseignantes de maternelle y jouent un grand rôle : soulever les enfants, les porter, effectuer des rotations, travailler penché en avant sont autant d'actions qui favorisent ce mal de dos. L'étude montre aussi que l'action de soulever les enfants et le temps passé à les porter au cours de la journée, sont des facteurs aggravants.

Pour le Sgen-CFDT, il est urgent de mettre en place, pour les personnels de maternelle, une véritable prévention des risques de lombalgie par une formation spécifique sur les gestes et postures dans le travail, un suivi spécifique par les médecins de prévention et une reconversion professionnelle pour ceux qui ne peuvent plus travailler en maternelle.

Michèle Zorman

INTERVIEW : YVES FOURNEL

DR

Yves Fournel, adjoint au maire de Lyon, est délégué municipal à l'Éducation et à la petite enfance. Il est aussi président du réseau français des villes éducatrices et coordonateur de l'*Appel de Rennes*.

Où en est la réflexion du Réseau des villes éducatrices sur la petite enfance ?
Les villes éducatrices considèrent que la petite enfance est un enjeu de société, un enjeu collectif pour l'aider à grandir et à s'épanouir, car c'est une tranche d'âge très importante dans le développement de l'enfant.
Le développement des modes de garde doit permettre également une meilleure conciliation entre vie professionnelle, familiale et individuelle pour les parents. C'est un enjeu d'égalité pour les femmes.
Nous estimons qu'il s'agit d'une mission de service public qui doit échapper à la marchandisation et à la mise en concurrence. Le gouvernement doit décider, comme l'Allemagne et d'autres pays européens, de placer la petite enfance hors du champ d'application de la directive européenne sur les services.
Mission de service public, signifie aussi qu'il faut répondre aux exigences de qualité (qualification des professionnels, locaux, taux d'encadrement, projet social et éducatif) et d'égalité d'accès (tarifs accessibles et équipement des territoires).
Cela concerne les établissements d'accueil collectif, pour lesquels il manque 300 000 places, mais aussi les assistantes maternelles (formation, développement des relais (RAM - regroupements d'assistantes maternelles), régulation des tarifs).
La société doit mobiliser les moyens nécessaires en réorientant une part des aides publiques vers les structures. Les parents des enfants de 2-3 ans doivent aussi avoir le choix entre un mode d'accueil petite enfance et l'école maternelle. Les villes éducatrices préconisent le soutien aux structures passerelles entre les deux secteurs, encadrées par un enseignant, un éducateur jeune enfant et une auxiliaire maternelle (Atsem).

Quelles actions la ville de Lyon a-t-elle mises en place pour assurer la transition entre les structures de la petite enfance et l'école maternelle ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?
Le projet social et éducatif petite enfance de la ville de Lyon intègre cet objectif de développer des structures passerelles plutôt que des jardins d'éveil inadaptés et sous-financés. La Ville de Lyon soutient la scolarisation des 2-3 ans à l'école maternelle pour les parents qui le souhaitent.
Mais, nous nous heurtons aux choix contraires du gouvernement et la préscolarisation des 2 ans régresse chaque année.
Nous développons aussi un projet éducatif important, à la fois dans les crèches et en école maternelle, intitulé « *Enfance, arts et langages* » autour de résidences d'artistes inscrites dans la durée.

Quels autres thèmes vont être travaillés dans le cadre de l'*Appel de Rennes* ?
L'Appel de Rennes se donne pour objectif de rassembler tous les acteurs de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse pour définir un véritable projet national commun, afin de dépasser les différences, voire les divergences qui laissent la voie libre à toutes les régressions.
Nous travaillons sur une dizaine d'axes, non exhaustifs, comme la coéducation, la place des parents, les projets éducatifs locaux, de territoire et la coopération éducative, les réponses pour les 0-6 ans, la place des médias et des Tice dans l'éducation, l'éducation prioritaire, l'articulation individu / collectif dans l'éducation, le droit à l'éducation et la place des services publics…
Après la rencontre nationale de Paris du 6 juin 2009 qui a reçu plus de 450 représentants des signataires, des assises locales ou thématiques se déroulent en ce moment. Une nouvelle étape nationale se tiendra à Saint-Denis le samedi 5 juin 2010.
Il s'agit de s'appuyer sur les nombreuses expériences de terrain, sur les compétences des acteurs et les atouts des services publics nationaux et locaux, sur le capital des associations d'éducation populaire et des mouvements pédagogiques, sur la réflexion des élus locaux, des syndicats, de la FCPE, pour construire une perspective à nos enfants et mobiliser la société autour de cet enjeu.
Les résultats de la rencontre de Strasbourg pour les 0-6 ans, la petite enfance et l'école maternelle montrent que c'est possible pour peu que chacun apporte sa contribution.

propos recueillis par Anne-Marie Martin

REPÈRES

« *L'Appel de Rennes* » regroupe de nombreuses associations, des syndicats, des fédérations de parents d'élèves, des collectivités territoriales avec comme objectif d'aller « vers un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse » : www.pourleducation.net

Agnès Florin, professeure de psychologie de l'enfant et de l'éducation à l'université de Nantes a écrit de nombreux ouvrages sur l'école maternelle : « *La scolarisation à deux ans et autres modes d'accueil* » INRP (2000) ; « *Modes d'accueil de la petite enfance. Qu'en dit la recherche internationale ?* » Érès (2007), www.univ-nantes.fr/florin-a/0/fiche___annuaireksup/&RH=INSTITUTIONNEL

Bruno Suchaut, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Bourgogne est directeur de l'institut de recherche sur l'éducation (IREDU-CNRS). Il publie sur son site www.brunosuchaut.fr/ des éléments de réflexion et d'analyse sur le système éducatif, sur son fonctionnement et ses résultats. La plupart des publications récentes sont téléchargeables.

Jean-Noël Luc, « *L'invention du jeune enfant au XIXe siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle* » Belin (1997). Professeur d'histoire contemporaine, Jean-Noël Luc montre que la première école enfantine développée en France n'obéit pas seulement au souci de libérer la main d'œuvre ouvrière féminine, et de « *discipliner* » très tôt les classe populaires, mais qu'elle reflète aussi le très grand intérêt porté, dès le début du XIXe siècle, à l'éducation des plus petits.

Ageem (Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques) est une association loi 1901 qui regroupe des professionnels travaillant en ou sur l'école maternelle : www.ageem.fr